

<p><b>Date Convocation</b> 01/07/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 01/07/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td><b>27</b></td></tr><tr><td>- présents</td><td><b>16</b></td></tr><tr><td>- procurations</td><td><b>08</b></td></tr><tr><td>- absents</td><td><b>03</b></td></tr></table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>16</b>	- procurations	<b>08</b>	- absents	<b>03</b>	<p>Le 8 Juillet Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC (sauf délibération 25/07/149), Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 8</b> : Judith LE RALLE, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Brigitte GIGOU, Line CHARUAU et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>16</b>								
- procurations	<b>08</b>								
- absents	<b>03</b>								

## DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME : COMPLEXE SPORTIF (BASSIN DE NATATION)

### Rapporteur : Isabelle CADOU

La commune souhaite poser une structure légère pour abriter le bassin d'apprentissage de natation au complexe sportif. Cet équipement permettra aux utilisateurs (principalement des enfants) d'être accueillis dans de meilleures conditions mais offrira également la possibilité d'avancer et prolonger les périodes d'utilisation. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'habiliter Madame la Maire à signer et déposer la demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que tout acte s'y rapportant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles Article R421-17 à R421-17-1(sous-section 1 : travaux et changements de destination soumis à déclaration préalable)

Considérant que par leur nature, les travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Considérant qu'il convient de donner l'autorisation à Madame la Maire de signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (24 POUR) :**

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour une structure légère pour abriter le bassin d'apprentissage de natation au complexe sportif, au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt, à l'obtention de l'autorisation susvisée et tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU